



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES UNISSON

Janvier 2025

Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent exclusivement les ventes réalisées par UNISSON. Ces produits sont vendus neufs.

Article 1 - Prix

- 1.1 - Les prix de nos produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors participation aux frais de traitement et d'expédition.
 - 1.2 - UNISSON se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de votre validation de commande.
 - 1.3 - Un devis est remis gratuitement au client avant la conclusion de la vente
 - 1.4 - Les produits demeurent la propriété d'UNISSON jusqu'au complet encaissement du prix par UNISSON
 - 1.5 - les prix sont affichés sur le site internet : www.unisson.com
- Ces offres sont non cumulables avec d'autres offres et avantages, et notamment ceux résultant de conditions tarifaires convenues avec certains « Mutuelles »

Article 2 - Validation

- 2.1 - Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente.
- 2.2 - Sauf preuve contraire, les données enregistrées par UNISSON constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre UNISSON et ses clients.

Article 3 - Disponibilité

- 3.1 - UNISSON est un détaillant.
- 3.2 - Nos offres de produits sont valables tant qu'ils sont visibles en magasins, dans la limite des stocks disponibles, hors opérations promotionnelles mentionnées comme telles. Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de votre commande, nous vous en informerons par mail ou téléphone dans les meilleurs délais.
- 3.3 - Les Délais de livraison sont fournis à titre indicatif avec un délai maximum d'un mois à compter de la date de confirmation de l'enregistrement de la commande.

Article 4 - Paiement

Le règlement de vos achats s'effectue :

- soit par cartes bancaires : Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues
- soit par chèque, adressé à l'ordre de : UNISSON, le règlement par chèque n'est possible que sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité
- soit par espèce dans la limite de 1000€.
- soit par virement bancaire

Le débit de la carte est effectué au moment de la prise de commande.

Lors du paiement par virement bancaire, la commande sera traitée lorsque notre banque nous confirme le dépôt sur notre compte.

Sur les achats n'ayant pas de tiers payant, un acompte de 30% sera demandé à la commande, le paiement du solde sera demandé à la livraison.

Article 5 – Remboursement

Les produits seront remboursables dans un délai de 15 jours suivant la date d'achat. Ils devront être restitués dans leur état d'origine.

Le délai de remboursement est d'un mois à compter de la date de la demande.

Pour les produits réglés en plusieurs fois, le remboursement se fera sur le versement initial, pour les versements différés une opposition devra être faite auprès de la banque.

Article 6 - Garantie légale et garantie complémentaire

• Garantie casse et défaut de fabrication :

Les produits achetés chez Unisson seront réparés ou échangés dans le cadre de la garantie légale si ceux-ci font l'objet d'un défaut ou d'un vice de fabrication pendant 2 ans pour un accessoire et 4 ans pour une aide auditive.

Des solutions de garanties complémentaires pourront être souscrites par le client. Ces dernières seront indiquées sur la facture de l'équipement.

Afin de connaître les démarches à suivre concernant le service après-vente pour tout problème ou de panne sur un produit vous pouvez contacter votre centre auditif.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie légale ou complémentaire des produits, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit.

Les garanties complémentaires ne couvrent pas :

- le remplacement des consommables (piles, casques de baladeurs, microphone, ...),
- l'utilisation anormale ou non conforme des produits. Nous vous invitons à cet égard à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits
- les pannes liées aux accessoires (câbles d'alimentation...),
- les défauts et leurs conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par UNISSON,
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné,
- les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.



Garanties complémentaires Audition :

Unisson Carte Zen 1 an :

Renouvelable tous les ans

La garantie couvre le remplacement de chaque élément de l'aide auditive une fois chacun par an – une franchise de 10% du prix TTC de la réparation vous sera demandée.

Remplacement de l'appareil à technologie égale si pas de possibilité de réparation – une franchise de 30% du prix TTC de l'appareil vous sera demandée.

La garantie prévoit la perte ou le vol pendant 1 an moyennant une franchise de 30% du prix TTC de l'appareil, 1 par an et par aide auditive - Déclaration sur l'honneur

L'appareil devra être restitué.

Renouvelable sur 4 ans uniquement.

Unisson Carte Zen 4 ans :

Valable pendant 4 ans et liée à l'achat d'aides auditives Unisson

La garantie couvre le remplacement de chaque élément de l'aide auditive une fois chacun par an – une franchise de 10% du prix TTC de la réparation vous sera demandée.

Remplacement de l'appareil à technologie égale si pas de possibilité de réparation – une franchise de 30% du prix TTC de l'appareil vous sera demandée.

La garantie prévoit la perte ou le vol pendant 4 ans moyennant une franchise de 30%, 1 par an et par aide auditive (max de 4 ans) - Déclaration sur l'honneur

L'appareil devra être restitué.

Unisson Carte Zen 2 mois :

Valable pendant 4 ans et liée à l'achat d'aides auditives Unisson

La garantie couvre le remplacement de chaque élément de l'aide auditive pendant la durée de 2 mois (le prêt de l'appareil) – une franchise de 10% du prix TTC de la réparation vous sera demandée.

Remplacement de l'appareil à technologie égale si pas de possibilité de réparation – une franchise de 30% du prix TTC de l'appareil vous sera demandée.

La garantie prévoit la perte ou le vol pendant 2 mois moyennant une franchise de 30% du prix TTC de l'appareil - Déclaration sur l'honneur

L'appareil devra être restitué.

Article 7 - Droit applicable - Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige, les tribunaux français seront compétents.

Article 8 - Archivage - Preuve

UNISSON archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de la loi.

Les registres informatisés UNISSON seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 9 – Conditions de conservation et annulation des données personnelles

UNISSON, responsable de traitement, met en œuvre un traitement informatisé de données à caractère personnel (dont des données de santé) pour le traitement de votre commande.

Nous disposons d'un système informatique destiné à gérer plus facilement ses ventes (commandes, facturations, remboursements).

Les données personnelles que vous communiquez sont indispensables au traitement de votre demande mais peuvent également être utilisées à des fins d'enquêtes ou d'information sur les nouveaux produits ainsi que les offres du moment.

Ces données seront conservées pendant 5 ans.

Les destinataires des données sont UNISSON, votre caisse de sécurité sociale, votre organisme d'assurance maladie complémentaire ainsi que la société Unisson France et son prestataire CRM.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, et le cas échéant, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel, d'un droit de limitation de traitement ou d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données et d'un droit de retrait de votre consentement en adressant un courrier ou un mail accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

En acceptant le service tiers-payant proposé par votre audioprothésiste, vous acceptez expressément la collecte et l'enregistrement de vos données de santé et la transmission de celles-ci à vos organismes d'assurance maladie et complémentaires.

A l'occasion de chaque envoi, vous aurez la possibilité de mettre fin à toute communication.

Vous bénéficiez du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Vous avez également le choix de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique dénommée Bloctel et gérée par la société Opposetel en vertu d'une délégation de service public.

*Les mentions CNIL ne peuvent plus renvoyer uniquement à une adresse postale pour l'exercice des droits des consommateurs lorsque l'entreprise collecte ces données par le biais d'un moyen électronique.

Article 10 - Médiation

Pour toute réclamation, vous pouvez écrire à notre service clients à l'adresse suivante : Service Clients Unisson – 7 Rue de Madrid – 75008 Paris

A défaut d'accord amiable, vous avez la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève la société Unisson, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à la société Unisson.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.